

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

L'an 2022 et le mardi 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames BONNIFACY Christelle – COUREON Edith – CRESTON Maryline - HERMAN Brigitte LAFFONT - Carol – ŒIL Geneviève. Messieurs ARSAC Eric – BAUDRAND Régis – BELLART José - NOEL Fred - SYLVESTRE Jean-Marie.

Madame VASSEUR Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2022, qui est approuvé à l'unanimité. Le Maire demande une minute de silence en hommage au conflit en Ukraine et à ses victimes.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2022 les taux d'impositions relatifs aux deux taxes directes locales. Le Conseil doit décider du montant de chacune de ces deux taxes. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le produit attendu pour 2022 est suffisant pour équilibrer le budget primitif 2022, sans avoir à augmenter, pour la 18ème année consécutive, les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022. En vertu de l'article 16 de la Loi de Finance pour 2020, n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances, qui acte la suppression de la TH des résidences principales pour les collectivités, le taux de la TFPB pour 2022 est égal au taux de la TFPB communal qui est de 8,97% ajouté au taux de la TFPB 2020 du département de la Drôme qui est de 15,51 %, soit (8,97+15,51) %.

-Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	8,97 % + 15,51 % soit	<u>24,48 %</u>
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....		<u>40,51 %</u>

Délibération votée à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2022 : VILLE + CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs (Ville – C.C.A.S.) de l'exercice 2022. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ BUDGET VILLE – M14

Dépenses de fonctionnement	647 310 euros
Dépenses d'investissement	577 097 euros
Total des dépenses.....	1 224 407 euros
Recettes de fonctionnement	647 310 euros
Recettes d'investissement	577 097 euros
Total des recettes	1 224 407 euros

◆ BUDGET C.C.A.S. – M 14

Dépenses de fonctionnement	6 500 euros
Recettes de fonctionnement	6 500 euros

Les principaux investissements prévus pour l'année 2022 sont les suivants : réhabilitation de l'école de Derbières, création d'un skatepark et rénovation du terrain multisports, travaux de voirie, entretien des bâtiments communaux, rénovation du monument aux morts, budget participatif,... Madame ŒIL Geneviève, Présidente de l'association REGAIN de La Coucourde, Madame LAFFONT Carol, Présidente de l'association Tennis Club Coucourdois et Monsieur SYLVESTRE Jean-Marie, Trésorier de l'association ACCA de La Coucourde ne prennent pas part au vote du chapitre concernant l'attribution des subventions (chapitre 65, article 6574). Délibération votée à l'unanimité.

REPLACEMENT DU GAZON SYNTHETIQUE DU TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement du gazon synthétique du terrain multisports en raison de son état de vétusté. A cet effet, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain multisports. Des devis ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de retenir pour le remplacement du gazon synthétique du terrain multisports, le devis complet de l'Entreprise ESA Sports de ROANNE (42), pour un montant de 9 140 € HT soit 10 968 € TTC, de charger le Maire de solliciter toutes les subventions et dotations afférentes à ce projet, de demander l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de ces subventions, de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN SKATEPARK ET D'UNE TABLE DE TENNIS DE TABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un skatepark, ainsi que l'installation d'une table de tennis de table extérieure, à côté du terrain multisports et du groupe scolaire, afin d'élargir l'offre de loisirs sportifs proposée aux Coucourdois. A cet effet, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de fourniture et de mise en place d'un skatepark et d'une table de tennis de table extérieure. Des devis ont été demandés

et sont présentés au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de retenir pour la fourniture et la mise en place d'un skatepark et d'une table de tennis extérieure, le devis complet de l'Entreprise ESA Sports de ROANNE (42), pour un montant de 20 510 € HT soit 24 612 € TTC, de charger le Maire de solliciter toutes les subventions et dotations afférentes à ce projet, de demander l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de ces subventions, de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

REPLACEMENT D'UNE STRUCTURE MULTI ACTIVITES SUR L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'une structure multi activités sur l'aire de jeux pour enfants, sur le terrain multisports, en raison de son état de vétusté. A cet effet, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de remplacement d'une structure multi activités sur l'aire de jeux pour enfants, sur le terrain multisports. Des devis ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de retenir pour le remplacement d'une structure multi activités sur l'aire de jeux pour enfants, le devis complet de l'Entreprise ESA Sports de ROANNE (42), pour un montant de 5 942,60 € HT soit 7 131,12 € TTC, de charger le Maire de solliciter toutes les subventions et dotations afférentes à ce projet, de demander l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de ces subventions, de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

SOUTIEN HUMANITAIRE A L'UKRAINE

Le 24 février dernier, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine. Depuis cette date, les combats s'intensifient chaque jour. Les populations civiles ukrainiennes sont les principales victimes de ce conflit et la situation les condamne à fuir ou à vivre dans la terreur. Notre commune condamne cette agression contre un pays libre et souverain. Elle intervient en total mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous exprimons notre soutien indéfectible et notre solidarité à l'ensemble du peuple ukrainien. Afin de venir en aide au peuple ukrainien, de nombreuses actions de solidarité sont menées dans la Drôme, notamment grâce à l'engagement des élus locaux fédérés au sein de l'AMF 26. De nombreux citoyens se sont également mobilisés et ont pu par exemple participer à des collectes de matériels et proposer des hébergements quand cela leur est possible. La Commune de La Coucourde souhaite également s'impliquer en tant que collectivité par l'octroi d'une subvention en soutien à une ONG impliquée dans des actions de solidarité dans notre Département aux côtés des élus locaux et des citoyens. C'est pourquoi, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et e L. 1115-1 ; Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ; Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ; Considérant que la situation en Ukraine nécessite un soutien humanitaire de notre commune ; Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 70 € à l'association départementale de protection civile 26, en solidarité aux sinistrés de l'Ukraine.

REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Les communes de l'ex-Sésame et la commune de Puy Saint Martin percevaient une dotation de solidarité communautaire (DSC) instaurée respectivement en 2006 par la CC Montélimar Sésame et par la CC du Val de Drôme. Dans le cadre de la création de la CA Montélimar Agglomération en 2014 avec la fusion de la Sésame et la CC du pays de Marsanne et de l'intégration de la commune de Puy Saint Martin en 2021, l'agglomération a repris l'ensemble des engagements existants dont le versement des DSC existantes. En 2022, Montélimar-Agglomération a souhaité mettre en place une dotation de solidarité communautaire sur l'ensemble des communes pour permettre de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et notamment vis-à-vis des plus modestes en fonction de critères de péréquation. Les 2 dispositifs ne pouvant pas co-exister, il est proposé d'intégrer l'ancienne DSC dans les attributions de compensation des communes concernées. S'agissant d'une procédure de révision libre des attributions de compensation, il est précisé que le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des 2/3 de ses membres et que chaque commune intéressée doit, elle, délibérer à la majorité simple sur le montant de la nouvelle attribution de compensation. Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, Vu le rapport de la CLECT de Montélimar Agglomération du 21 mars 2022, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121.29, Après avoir entendu l'exposé précédent, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'approuver le nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune à compter du 1er janvier 2022 comme indiqué sur le rapport de la CLECT, de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département de sa publication.

INFORMATIONS

Elections présidentielles :

Le Maire propose de constituer le bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain. Il indique également l'organisation administrative et sanitaire du scrutin.

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Enseignement / école :

Carol LAFFONT rappelle les principaux points abordés lors du conseil d'école du 8 mars dernier. A savoir la fermeture de la 6^{ème} classe, en fonction des effectifs scolaires prévisionnels pour l'année scolaire 2022-2023, l'organisation scolaire liée à l'évolution de

la situation sanitaire liée au COVID 19, les activités prévues par le personnel pédagogique, et le rappel du règlement intérieur de l'école.

Bibliothèque municipale / Culture :

Régis BAUDRAND indique que le samedi 7 mai prochain aura lieu l'animation « écriture insolite ». Cette animation se déroulera en deux sessions, une le matin et une l'après-midi et le nombre de participants par session est de 15 personnes. Une inscription préalable est nécessaire.

Urbanisme (depuis le 1^{er} janvier 2022):

Jean-Marie SYLVESTRE indique le nombre de dossiers d'urbanisme traités depuis le 1^{er} janvier 2022

- Autorisation de travaux : 1 en cours d'instruction
- Permis de construire : 1 en cours d'instruction, 2 refusés
- Déclaration préalable de travaux : 4 accordées
- Déclaration préalable lotissement et division foncière : 1 en cours d'instruction
- Certificat d'urbanisme : 2 CUA informatifs, 1 CUB opérationnel refusé
- Déclaration d'intention d'aliéner : 6 en cours d'instruction

Le Maire présente également le projet de l'entreprise RESOTAINER, qui devrait s'installer prochainement sur la zone d'activités de Mirgalland. Il s'agit d'une entreprise de stockage proposant des containers à la location. Le projet présente un volet paysager conséquent et un volet environnemental, avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Concernant le lotissement « le grand puas », sur les 28 lots à la vente, il ne reste plus qu'un seul lot non vendu.

CCAS/Affaires sociales :

Brigitte HERMAN expose qu'il y eu 544 repas servis au service de restauration scolaire au cours du mois de février 2022, ce qui concerne 95 enfants ayant pris au moins un repas. Il y a 104 enfants inscrits au service de restauration scolaire. Depuis le début de l'année scolaire 2021-2022, 4791 repas ont été servis aux élèves de l'école de La Coucourde. Concernant l'APA, 1 dossier est en cours d'instruction et 5 APA ont été revalorisées. Il y 27 bénéficiaires de l'APA sur la commune. Elle indique que la chasse aux œufs pour les enfants de la commune aura lieu le lundi 18 avril 2024 à partir de 10h, à l'espace de Leyne. Elle fait un appel aux volontaires pour aider et participer à cette animation. Enfin, Brigitte HERMAN informe les conseillers municipaux que le traditionnel gouter des personnes âgées de fin d'année, sera cette année remplacé par un repas.

Services à la population :

Le Maire informe le conseil municipal que la supérette « panier sympa » est ouverte tous les jours, de 7h à 22h. En plus de l'épicerie, elle propose du pain les mardis et mercredis. Un nouveau marché du vendredi matin s'est installé sur la place Freydier, depuis le 11 mars dernier. Il y a plusieurs commerçants, proposant des fruits et légumes, des fromages, des produits traiteur et de pâtisserie, des produits à base d'olives. La Bolée Provençale, dont le fonds de commerce a été racheté, va également rouvrir prochainement. La réhabilitation de l'école de Derbières est quasiment achevée. Le Maire salue le bon dynamisme économique de la commune, avec de nouveaux commerces, offrant à la population un large éventail de services.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux et indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu au courant du mois de mai prochain

Fait à La Coucourde, le 30 mars 2022

Le Maire
Jean-Luc ZANON



